

**COMITE TECHNIQUE PARITAIRE  
DU 10 FEVRIER 2011**



*Direction Locale :*

**RESPONSABLE,  
COUPABLE ???**

**En introduction de ce CTP et en réponse aux déclarations des organisations syndicales dont la déclaration liminaire CGT ci-dessous, la parité administrative reconnaît les difficultés vécues par les agents, difficultés dues au télescopage des réformes, à la généralisation de nouvelles procédures qualifiées de très chaotiques. Cette analyse reste malheureusement très en deçà de la réalité et un constat, à lui seul, ne peut suffire. La sollicitude ne sert à rien : il faut des solutions ! Des solutions, la Direction n'en a pas et pire, les décisions adoptées par la parité administrative lors de ce CTP ne viendront qu'accentuer la dégradation de nos conditions de travail !**

Monsieur le Président,

vous convoquez, ce jour, un Comité Technique Paritaire dont l'ordre du jour porte notamment sur le budget, la *migration* du Centre Régional des Pensions, le référentiel Marianne, la modification des horaires d'ouverture au public de certaines Trésoreries et la création de l'établissement intercommunal de santé « unisanté + ».

**D'avance, nous en connaissons, malheureusement, le déroulement. Depuis de nombreuses années, en effet, vous foulez aux pieds le dialogue social en limitant le fonctionnement de cette instance paritaire à celui d'une simple chambre d'enregistrement.**

**Comme à l'accoutumée, vous aurez beau multiplier les arguments pour tenter de convaincre les agents et leurs représentants du bien fondé des réformes et des restructurations de services, il restera parfaitement clair aux yeux de la CGT que des réformes poursuivant l'unique but de la réduction des dépenses publiques à tous crins, n'ont aucune légitimité.**

Nous n'aurons de cesse de réaffirmer que les choix opérés par le gouvernement actuel sont inconséquents. Si une modernisation du service public doit être menée pour l'adapter aux évolutions de la société, cette modernisation ne peut se soustraire à une évaluation préalable des besoins de la population et de l'allocation de moyens en adéquation.

Qui peut encore croire à l'amélioration du service public quand les fusions d'administrations et de services ont pour finalité la diminution des budgets, la diminution drastique des effectifs, l'éloignement du service public des usagers, la priorisation des missions à défaut pour les agents d'être assez nombreux pour proposer le plein accès à nos services et pour effectuer le contrôle de l'impôt qui garantit à chaque citoyen l'égalité devant l'impôt?

Après l'acte 1 et ses 17 suppressions d'emplois pour 2011 en Moselle, dans l'acte 2 vous allez égrener un nouveau chapelet de mauvaises nouvelles, au nombre desquelles :

- la diminution du budget de la Moselle conduisant à la réduction de 34% des fournitures, à l'arrêt des travaux d'amélioration, à la réduction de moitié des crédits informatiques et logistiques, des charges de transport, la baisse de 60 % des crédits de mobilier et autres... ;
- la migration du Centre Régional des Pensions, doux euphémisme pour ne pas dire fermeture du CRP (puisque la réforme prévoit la disparition d'un centre sur 2) ;
- le transfert des budgets du secteur hospitalier Lemire de la Trésorerie de St Avold vers la Trésorerie Forbach Porte de France. La Trésorerie de St Avold déjà pénalisée par la suppression d'un emploi et demi appréciera à n'en pas douter le départ d'un nouvel agent. Et la Trésorerie de Forbach Porte de France qui est déjà prise à la gorge avec les budgets de 60 collectivités et sa situation de sous-effectifs appréciera à son tour l'accroissement de ses charges ;
- la réduction des horaires ou jours d'ouverture au public de certaines trésoreries à défaut d'effectifs suffisants pour accomplir l'ensemble des missions ;
- enfin l'instauration d'un nouvel indicateur de qualité de service « Marianne » garantissant la maîtrise des délais de traitement des demandes des usagers mais qui assure surtout aux agents ne plus savoir où donner de la tête entre l'accueil physique, le téléphone, le courrier, les courriels, j'en passe et des meilleures. A quand un indicateur du taux de satisfaction des agents ou de la qualité des conditions de travail... ?

Et nous, représentants des personnels, nous vous rappellerons que ce raz-de-marée qui s'abat sur les services publics, sur les usagers, sur les fonctionnaires ne trouve son origine et sa raison que dans la satisfaction des marchés financiers qui tirent les ficelles, qui font la pluie et le beau temps au détriment des intérêts de nos concitoyens et de nos collègues.

Aujourd'hui même, à Metz et partout en France, des manifestations rassemblent les agents du Ministère de la Justice mais aussi de l'Education nationale qui portent les mêmes revendications que celles des agents des Finances Publiques: l'arrêt des suppressions d'emplois et l'allocation de moyens humains et financiers pour exercer les missions auxquelles nous sommes engagés. Le 2 avril, la Fonction publique hospitalière et les usagers seront, à leur tour, dans la rue pour faire valoir les mêmes revendications et défendre l'hôpital public.

**Le gouvernement et la majorité présidentielle doivent cesser les attaques et les procès faits inlassablement aux fonctionnaires. L'Etat doit cesser de rester sourd aux revendications que portent les agents. Depuis plusieurs années, la colère gronde. Les nombreuses journées de grève qui se répètent année après année, attestent que cette colère est loin de faiblir.**

**Le gouvernement, le Ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, et la DGFIP devraient y prendre garde.**

## Budget 2011 de la Moselle :

Réduction drastique (fournitures – 34% ; arrêt des travaux d'amélioration ; crédits informatiques et logistiques – 50% ; charges de transport – 50% ; crédits de mobilier – 60%...). Les comités de gestion qui étaient chargés, dans la filière fiscale, de gérer la dotation budgétaire du site dont ils étaient issus, disparaissent. La Direction reprend la main et décidera la moindre des dépenses. L'autogestion a vécu.

Dans le cadre des économies à tout va, la Direction mène une réflexion sur un regroupement géographique pour les envois de masse (courriers par voie postale). D'une part, l'affranchissement serait transféré vers des services bénéficiant de machines à affranchir moins coûteuses. D'autre part, le choix d'un affranchissement économique serait privilégié. Enfin, la TG supportant le coût d'affranchissement des courriers des régies, il s'agirait de convaincre les régies de limiter le nombre de courriers adressés à la clientèle ! Cette limitation et cette harmonisation des pratiques entre régies **laissent** craindre pour les personnels des Trésoreries de forts pics de charge qu'il s'agisse de l'envoi lui-même des courriers ou de la réception du public qui s'ensuivra.

La CGT craint également que le transfert de l'affranchissement vers d'autres services entre en compte dans le calcul des charges du poste dessaisi de cette tâche et justifie à terme la suppression d'emplois. La Direction se récrie. Les faits en attesteront.

## Exécution du budget 2010 :

La CGT déplore le choix de la DGFIP de recourir à des vacataires plutôt qu'à des agents sous Statut. Tandis que l'on supprime des emplois, fragilisant ainsi les services, dans le même temps des crédits sont débloqués pour embaucher des auxiliaires. Cherchez l'erreur !

En 2010, en Moselle, les crédits d'auxiliaires convertis en Emplois Temps Plein (ETP) auraient correspondu à 30 emplois statutaires. La réponse de la Direction selon laquelle seul ce système permet de saupoudrer ces emplois de vacataires au bénéfice de plusieurs services ne tient pas la route.

Responsable mais pas coupable, c'est nous c'est eux !!!

Créer ces emplois serait impossible. Pourtant EDRA et équipes de renfort remplissent cette mission sous couvert d'un statut et d'un emploi durable. Enfin, contrairement à ce qu'elle s'imaginait, la Direction a **découvert (ben voyons) que les vacataires n'accomplissent pas que des tâches simples** puisque dans les faits ils remplacent régulièrement des agents qualifiés.

### Vote sur le budget :

Contre à l'unanimité de la parité syndicale (CGT, CFDT, FO, SNUI/SUD)

Pour à l'unanimité de la parité administrative .....

## La migration du Centre Régional des Pensions :

**Comprendre** la disparition du CRP et transfert de la mission au Centre de Gestion des Retraites de Limoges le 2/11/11. Le calendrier est le suivant : les nouveaux dossiers et les appels téléphoniques ne seront plus pris en charge à Metz, passé fin août ; le basculement informatique aura lieu fin octobre. Conformément à la circulaire du 4 février 2011, le personnel travaillant au Centre des Pensions bénéficie d'une garantie de réaffectation dans les services de Direction de la résidence. La Direction doit proposer aux agents un accompagnement individuel sous la forme d'un minimum de 2 entretiens en présence éventuellement d'un représentant syndical. M. Sauvage, responsable de ce dossier, s'engage à une disponibilité totale. Les agents peuvent le solliciter au delà des 2

entretiens prévus (septembre 2010 et 2<sup>ème</sup> quinzaine de février 2011). La Direction assure que la possibilité d'affectation en surnombre sera appliquée et que tout agent regrettant son choix pourra revenir dessus « de la manière la plus large ». Ces affectations passeront en CAPL au mois de juin.

La CGT émet de sérieux doutes sur l'absence d'incidence des réaffectations sur la carrière des agents, même si la circulaire l'assure. L'expérience nous prouve que lors des changements d'affectation les agents sont souvent pénalisés en terme de notation et par voie de conséquence en terme de classement pour les tableaux d'avancement et listes d'aptitudes. La Direction présentera en CAPL un suivi de la carrière des agents concernés (évaluation notation 2011 et 2012).

Enfin, la CGT dénonce une fois encore l'éloignement du service public de l'utilisateur (un CRP sur 2 est supprimé).

**Les « pensionnés » n'auront désormais plus d'accueil de proximité. Souhaitons qu'il y ait quelqu'un au bout du fil, à LIMOGES!!!**

Vote sur la migration du CRT:

Contre à l'unanimité de la parité syndicale (CGT, CFDT, FO, SNUI/SUD)  
Pour à l'unanimité de la parité administrative

### Présentation du référentiel Marianne :

Le nouvel indicateur de qualité de service.

A compter de 2011 et de manière progressive selon les services, un « référentiel » de 19 engagements est déployé à la DGFIP : traitement des courriers en 15 jours ouvrés, des courriels en 5 jours ouvrés, prise en charge des appels en moins de 5 sonneries...

La CGT s'est offusquée que l'on assomme encore les agents avec de tels objectifs. Il existe même un objectif sur le respect de l'objectif ! Le pilotage à l'extrême des indicateurs prime sur le cœur du métier. Nous avons rappelé que la seule façon de rendre le meilleur service est de recruter des personnels.

### Modification des horaires d'ouverture au public de certaines trésoreries :

Nous avons assisté à une danse désordonnée où la Direction a parfois préféré retenir la proposition du chef de poste au détriment de sa propre proposition ! Quel manque de cohérence (ou de préparation ?) ! Les horaires suivants sont adoptés :

<u>P. Boulay :</u>	8h-12h , 13h-16h le lundi, mardi et jeudi 8h-12h le mercredi et vendredi fermeture mercredi et vendredi après-midi
<u>RP Lorquin :</u>	8h45-12h , 13h-16h15 du lundi au jeudi 8h45-12h15 le vendredi fermeture vendredi après-midi
<u>RP Puttelange Sarralbe :</u>	8h15-12h , 13h15-16h du lundi au jeudi 8h15-12h00 le vendredi fermeture vendredi après-midi
<u>Permanence Sarralbe :</u>	8h15-12h , 13h15-16h le mardi et le jeudi.
<u>P. Fénétrange :</u>	9h-12h , 13h-16h le lundi, mardi et jeudi 9h-12h le mercredi et vendredi. fermeture mercredi et vendredi après-midi

La CGT, parfaitement consciente des conditions de travail des agents, comprend les demandes de diminution des horaires d'ouverture au public. Pour autant, cette solution est la conséquence directe des suppressions d'emplois. Ces suppressions nous les dénonçons. Voter pour des réductions d'horaires reviendrait à s'accommoder des erreurs commises dans les choix politiques. Nos revendications, ce sont des services publics de proximité et une offre d'accueil optimale. La pratique nous a montré qu'à réduire les horaires, on finit parfois par n'avoir plus qu'une permanence. Ce n'est pas notre choix de société.

#### Vote sur la modification des horaires :

Contre à l'unanimité de la parité syndicale (CGT, CFDT, FO, SNUI/SUD)  
Pour à l'unanimité de la parité administrative

#### **Création de l'établissement intercommunal de santé « unisanté + » :**

L'Agence Régionale de Santé a décidé la fusion du Centre Hospitalier Marie Madeleine de Forbach et du Centre Hospitalier Lemire de Saint Avold. Cet établissement est créé à compter du 01/04/2011. Son siège étant fixé à Forbach, il dépendra de la Trésorerie Forbach Porte de France. En conséquence, un emploi B sera transféré de la trésorerie de St Avold vers celle de Forbach.

La CGT a souligné la situation critique de la Trésorerie de St Avold qui subit déjà les conséquences du dernier ORE qui avait acté la suppression d'un emploi et demi. Elle a rappelé par ailleurs que la situation de Forbach Porte de France n'était guère enviable, prise à la gorge avec les budgets de 60 collectivités et sa situation de sous-effectifs.

#### Vote sur la modification des horaires :

Contre : CGT, FO, SNUI/SUD  
Abstention : CFDT  
Pour : parité administrative

#### **Ponts naturels pour 2011:**

La Direction proposait le 3 juin, le 15 juillet et le 31 octobre avec une proposition de ne retenir que les 15/07 et 31/10. Ont été retenus le 3 juin et le 15 juillet 2011.

Dès lors qu'il s'agit de disposer des jours de congé des agents, donc d'une restriction à la liberté de chacun et, dès lors que la Direction est libre de fermer les services au public en laissant les agents libres de venir travailler ou pas, la CGT décide de voter contre.

#### Vote sur la modification des horaires :

Contre : CGT  
Abstention : CFDT, FO, SNUI/SUD  
Pour : parité administrative

#### **Divers:**

- ✚ Grippe A (H1N1) : Plus de pandémie. Destruction des dossiers nominatifs.
- ✚ Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels : le document fusionné (filiale fiscale + filiale gestion publique) est en cours d'élaboration.
- ✚ Dotation vacataires 2011 : même nombre que pour la campagne IR 2010 seulement.